



Blockchain : une adoption à grande échelle accélérée par une dynamique réglementaire affirmée



Charles-Edouard Bilbault

Gestionnaire Actions
Internationales



Klara Sok

Co-Gestionnaire R-co Thematic
Blockchain Global Equity

Plus de 50% des sociétés du Fortune 100 exécutent une stratégie reposant sur la technologie Blockchain. L'adoption de cette technologie à grande échelle a commencé et est en phase d'accélération.

Cette dynamique s'est particulièrement illustrée sur l'année 2024. Elle a été marquée par l'institutionnalisation des actifs numériques, comme l'illustre le succès du lancement des ETF spot Bitcoin¹ sur le marché américain, avec notamment l'actif sous gestion de l'IBIT qui a dépassé en quelques mois celui de son équivalent or physique, avec plus de 50 milliards de dollars US de collecte à fin 2024². Le volume de transactions des stablecoins³, infrastructures de marché incontournables dans le monde des actifs numériques, a dépassé 33 000 milliards de dollars US sur les 12 derniers mois⁴, plus de 2,5 fois le volume de transactions de Visa⁵ ouvrant la voie à la tokenisation à grande échelle.

Le cadre réglementaire se précise au niveau mondial et participe à l'élargissement du marché adressable des actifs numériques

En Europe, le règlement MiCA⁶ établit des règles uniformes pour les émetteurs de crypto-actifs. Hong Kong a, de son côté, élargi l'accès aux produits sur actifs numériques aux clients particuliers. Les Émirats Arabes Unis ont créé une agence dédiée à la supervision des acteurs de ce secteur. Aux États-Unis, enfin, l'arrivée de la nouvelle administration marque un tournant radical dans l'approche réglementaire vis-à-vis de ces technologies.

Des actions concrètes de soutien à cette industrie y sont déjà visibles et témoignent de cet engagement renforcé. La Maison Blanche, en consultation avec les principaux acteurs du secteur, a récemment organisé un sommet dédié aux actifs numériques. Une Réserve Stratégique de Bitcoins a, par ailleurs, été créée par décret présidentiel. Ces quelques éléments marquent le début d'une nouvelle ère réglementaire portée par une administration pro-innovation.

La SEC⁷ a retiré ses plaintes contre des acteurs emblématiques, tels que Coinbase, Gemini et Robinhood. La gouvernance d'organismes clés, dont la SEC justement, mais également la CFTC⁸, le FDIC⁹, l'OCC¹⁰ a été remplacée par des acteurs favorables au développement de l'écosystème Blockchain. La nomination de David Sacks – figure emblématique de l'écosystème Tech et investisseur sophistiqué dans le secteur, comme conseiller spécial à la Maison Blanche, s'inscrit dans cette dynamique. De plus, dans les mois à venir, d'autres mesures favorables au développement et à la prospérité économique de l'industrie sur le territoire américain sont à anticiper, notamment au travers de possibles incitations fiscales.

Les avancées sur le plan législatif aux Etats-Unis contribuent à propulser l'écosystème des actifs numériques dans l'économie mondiale

Une proposition de loi bipartisane sur les stablecoins est actuellement débattue par le Sénat américain, une étape cruciale encore jamais atteinte. Elle s'inscrit dans le prolongement de la loi FIT21 ACT¹¹ de modernisation financière. Les enjeux d'un tel cadre réglementaire sont immenses pour les acteurs du secteur. Sa mise en place favorisera l'innovation, permettra à l'industrie d'accéder à de nouveaux marchés et de développer des produits et solutions avec des applications immédiates, notamment dans les secteurs du paiement et des marchés de capitaux (paiement instantané, sécurisation du collatéral automatique, tokenisation, etc.). De plus, le projet de loi sur les infrastructures de marché permettant de définir la taxonomie associée aux actifs digitaux doit être débattu prochainement. Ces deux efforts législatifs sont une priorité pour l'administration Trump qui souhaite les voir votées avant août.

L'adoption par les entreprises s'accélère, portée par le secteur financier

De nombreuses entreprises ont annoncé accélérer leur stratégie vis-à-vis des actifs numériques. Certaines, qui s'étaient jusqu'alors tenues à l'écart, déclarent même qu'elles envisagent de les intégrer sur le plan financier, comme en trésorerie d'entreprise, ou pour le développement de nouvelles offres de produits et de services. Citadel, par exemple, a récemment annoncé évaluer sa participation comme market maker pour le trading des actifs digitaux. D'autres accélèrent leur développement produits sur de nouvelles verticales, comme Robinhood ou BlackRock sur la tokenisation.

L'abolition de règles comptables contraignantes comme le SAB121 aux États-Unis marque la réouverture du secteur bancaire aux acteurs de l'écosystème¹². Elle élargit significativement son potentiel de marché en permettant aux banques d'incorporer les actifs numériques dans leur bilan sans impacter leurs ratios de capitalisation de manière excessive¹³. L'OCC a, par ailleurs, confirmé par bulletin officiel le 7 mars 2025 que les banques peuvent légalement conserver des actifs numériques, utiliser des technologies de registre distribué et traiter des stablecoins. Cette avancée sécurise encore davantage leur intégration par ces acteurs réglementés et débloque structurellement un marché considérable pour cette classe d'actifs ainsi que pour les sociétés œuvrant à leur développement, notamment pour les Fintech spécialisées¹⁴.

Un environnement favorable à la thématique d'investissement

Nous sommes convaincus que le potentiel de croissance du marché des actifs numériques est considérable, anticipant un effet de réseau sans précédent qui bénéficiera aux entreprises du secteur. Ce contexte permettra de raviver l'innovation et l'activité tant le plan industriel que sur les marchés des capitaux, avec plusieurs IPO d'envergure attendues cette année.

À court terme, la clarification réglementaire favorisera l'intégration stratégique de ces actifs dans le monde financier.

À moyen terme, le renforcement du cadre législatif, notamment sur les stablecoins, solidifiera encore davantage le support institutionnel pour cette classe d'actifs, protégeant ainsi les acteurs contribuant à cette révolution technologique et leurs clients contre d'éventuels revirements réglementaires. Cette institutionnalisation devrait se traduire par une amélioration de la qualité des produits et services offerts, stimulée par une intensification de la concurrence dans un marché nettement plus vaste, où les acteurs les mieux adaptés à ces changements institutionnels émergeront comme les consolidateurs du marché.

En savoir plus sur le/les fonds

R-co Thematic Blockchain Global
Equity



Voir ce document sur notre site internet



[1] Les ETF (Exchange Traded Funds) spot Bitcoin sont des fonds négociés en bourse qui permettent aux investisseurs d'acheter des actions représentant des investissements directs dans des bitcoins détenus en réserve.

[2] Source : Bloomberg

[3] Les stablecoins sont des actifs digitaux dont la valeur est attachée à un actif stable (« pegged »), tel qu'une monnaie fiduciaire comme le dollar américain ou l'euro, ou à d'autres actifs comme l'or.

[4] Source : Visa, Onchain Analytics, Stablecoin Transactions

[5] Source : Visa

[6] Markets in Crypto-Assets

[7] Securities and Exchange Commission, organisme fédéral américain de contrôle et de régulation des marchés financiers

[8] Commodity Futures Trading Commission, agence fédérale indépendante américaine chargée de la régulation des bourses de commerce

[9] Federal Deposit Insurance Corporation, agence indépendante créée par le Congrès pour maintenir la stabilité et la confiance du public dans le système financier américain.

[10] Office of the Comptroller of the Currency, bureau indépendant du département du Trésor des États-Unis en charge de réglementer et superviser les institutions bancaires financières nationales et étrangères agréées les États-Unis.

[11] Loi pour "l'innovation financière et la technologie du 21e siècle", plan législatif visant notamment à clarifier le rôle des différentes agences de régulation dans la surveillance de l'industrie des crypto-monnaies.

[12] Source : FDIC, Chairman Travis Hill, Charting a New Course: Preliminary Thoughts on FDIC Policy Issues, 10 janvier 2025.

[13] Source : U.S. Securities and Exchange Commission, Staff Accounting Bulletin No. 122, 23 janvier 2025

[14] Source : OCC, Bank Activities: OCC Issuances Addressing Certain Crypto-Asset Activities, 7 mars 2025

Avertissements

Les informations, commentaires et analyses contenus dans ce document sont fournis à titre purement informatif et ne sauraient être considérés comme un conseil en placement, un conseil fiscal, une recommandation ou un conseil en investissement de la part de Rothschild & Co Asset Management. Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. La présente analyse n'est valable qu'au moment de la rédaction du présent rapport. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Rothschild & Co Asset Management n'a pas procédé à une vérification indépendante des informations contenues dans ce document et ne saurait donc être responsable de toute erreur ou omission, ni de l'interprétation des informations contenues dans ce document. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées par un commissaire aux comptes. Édité par Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management, sous peine de poursuites.

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.

Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et présents dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 34 milliards d'euros et regroupons près de 170 collaborateurs.

Plus d'informations sur am.eu.rothschildandco.com

France

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

Suisse

Rothschild & Co Bank AG
Rue de la Corraterie 6
1204 Genève
+41 22 818 59 00

Allemagne – Autriche

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

Belgique – Pays-Bas – Luxembourg

Rue de la Régence 52
1000 Bruxelles
+32 2 627 77 30

Italie

Passaggio Centrale 3
20 123 Milano
+39 02 7244 31

Espagne

Paseo de la Castellana 40 bis
28046 Madrid
+39 02 7244 31

[Visitez notre site internet](#)



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)

